

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

TEGO® Foamex 823

Désignation chimique:

Emulsion of polyetherpolysiloxanes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

Téléphone : +49 201 173 01 Télécopie : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-sp@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232

+49 2365 49 4423 (Fax)

Centre Antipoisons Belgique: +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one). Peut produire une réaction allergique.

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

2.3 Autres dangers

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Désignation chimique:

Emulsion of polyetherpolysiloxanes

3.2 Mélanges

Désignation	Concentration	N° CAS	N°CE	N°	facteurs M:	Notes
chimique				d'enregistrem ent REACH		
α-Octadecyl- ω- hydroxypoly(o xyethylene)	1 - <2,5%	9005-00-9	500-017-8	01- 2119977092- 34;	Aucune information disponible.	
octaméthylcycl otétrasiloxane	0,025 - 0,1%	556-67-2	209-136-7	01- 2119529238- 36;	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##
1,2- Benzisothiazol e-3(2H)-one	0 - <0,05%	2634-33-5	220-120-9	01- 2120761540- 60;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
α-Octadecyl-ω- hydroxypoly(oxyethylene)	Classification: Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e)
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 21.000 mg/kg	

[#] Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^{##} Cette substance est répertoriée comme SVHC.

____,

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Tovicitá siguä, outopás: DI 50: > 2 000 mg/kg	
octaméthylcyclotétrasiloxa	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic	Aucun(e)
ne	Chronic: 1: H410;	Aucuil(e)
		-
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limito de concentration apécifique : Augune conque	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 2: H330; Skin	Aucun(e)
one	Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1: H317;	
	Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;	
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	mornations supplementanes de l'enquette. Adouns comito.	
	Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau	
	Catégorie 1, >= 0,05 %;	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 670 mg/kg	
	Tomana algue, oraioi be or o mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,11 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
		1

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Inhalation: Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises

Contact avec la Peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas

de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des

soins médicaux.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu à ce jour.

Dangers: Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive,

pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium Dans certains cas d'incendie, la présence de traces

d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

Aucune mesure particulière.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

Appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection

équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux

d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de

nettoyage:

Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation,

voir points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques: Aucune information disponible.

Ventilation locale/totale: Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.Ne pas



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. éviter le contact avec la

peau et les yeux.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et

bien ventilé.Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Homogénéiser avant utilisation. Protéger du gel.Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Pas d'autres recommandations.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements	Remarques
			sanitaires	
α-Octadecyl-ω-	Population générale	Cutané	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
hydroxypoly(oxyethylene)			terme; 500 mg/kg	
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 10 mg/kg	
	Employés	Inhalation	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 22,2 mg/m3	
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 1,5 mg/kg	
	Employés	Cutané	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 210 mg/kg	
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 3,92 mg/m3	
	Population générale	Cutané	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 75 mg/kg	
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 26,1 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Inhalation	Locale, long terme; 13	Toxicité à doses répétées
			mg/m3	
	Employés	Inhalation	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 73 mg/m3	
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 13 mg/m3	
	Population générale	Oral.e.aux.es	Systémique, à long	Toxicité à doses répétées
			terme; 3,7 mg/kg	
	Employés	Inhalation	Locale, long terme; 73	Toxicité à doses répétées
			mg/m3	
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,345 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,966 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
α-Octadecyl-ω- hydroxypoly(oxyethylene)	Aquatique (eau douce)	0,005 mg/l	
	Terre	1 mg/kg	Terre
	Station d'épuration	4,2 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	23,04 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,001 mg/l	
	Sédiments (eau douce)	230,37 mg/kg	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l	
	Terre	0,84 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,15 μg/l	
	Station d'épuration	10 mg/l	
	Prédateur	41 mg/kg	Oral.e.aux.es
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Station d'épuration	1,03 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg	
	Sédiments (eau douce)	0,0499 mg/kg	
	Terre	3 mg/kg	Terre
	Aquatique (eau de mer)	0,403 μg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,00499 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	4,99 μg/kg	
	Aquatique (eau douce)	4,03 µg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité

Protection des Mains: Informations supplémentaires: Utiliser des gants de

protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être

prises en considération séparément.

Matière: Caoutchouc naturel. Temps de pénétration: 480 min Épaisseur du gant: 1 mm Matière: Chloroprène

Temps de pénétration: 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm Matière: Caoutchouc nitrile. Temps de pénétration: 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm Matière: Caoutchouc butyle. Temps de pénétration: 480 min Épaisseur du gant: 0,3 mm Matière: Caoutchouc naturel.

Temps de pénétration: 480 min



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Protection de la peau et du corps: vêtement de protection

Protection respiratoire: S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de

filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement

après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas

boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Contrôles environnementaux: Les dispositions de la protection de l'environnement

relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de

l'environnement sont à observer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide Forme: liquide Couleur: Blanc

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: non mesuré Point de congélation: non mesuré Point d'ébullition: non mesuré Inflammabilité: non mesuré

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non mesuré Limites d'explosivité - inférieure: non mesuré > 100 °C Point d'éclair: Température d'auto-inflammabilité: non mesuré Température de décomposition: non mesuré

:Ha 7 - 9

100 % 25 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique: 100 - 1.000 mPa.s

25 °C

Viscosité, cinématique: 100 - 1000 mm2/s

25 °C.

Méthode: calculé

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau: 25 °C

miscible

Solubilité (autre): non mesuré



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Taux de dissolution:Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

non mesuré

Stabilité de la dispersion: Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Densité relative:

Densité:

Approximatif
1 - 1,1 g/cm3

25 °C

Méthode: DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: non mesuré

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:non mesuréPropriétés comburantes:Non comburantPropriétés pyrophoriques:non mesuré

Corrosion des métaux: Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation: non mesuré

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: voir point "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique: Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et

d'une manipulation conformes

10.4 Conditions à éviter: Flammes ouvertes, étincelles ou fort apport de chaleur

lumière du soleil directe Congélation.

10.5 Matières incompatibles: Non connu.

10.6 Produits de décomposition Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

dangereux:

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

α-Octadecyl-ω- DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 21.000 mg/kg, OECD 401

hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasilox

ane

DL 50, Rat, mâle, > 5.000 mg/kg, OECD 401

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 670 mg/kg, OECD 401

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

α-Octadecyl-ω- DL 50, Rat, > 2.000 mg/kg, OECD 402

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

ane

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 402

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402 Non toxique après exposition unique, Absence de classement

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Composants:

α-Octadecyl-ω- Non toxique après exposition unique, Vapeur, Aucune information

hydroxypoly(oxyethylene) disponible.

Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune

information disponible.

octaméthylcyclotétrasilox

ane

CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 36 mg/l, OCDE 403, Vapeur

Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune

information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

CL 50, Rat, 4 h, 0,11 mg/l, Poussière ou brouillard, OCDE 403 Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

Toxicité à dose répétée

Composants:

Aucune information disponible.

α-Octadecyl-ω-

u-Octadecyi-w-

hydroxypoly(oxyethylene) octaméthylcyclotétrasilox

ane

Produit:

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, Oral.e.aux.es, 500 mg/kg

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6

heurs/jour, 1,8 mg/l, Toxicité subchronique

LOAEC, Rat. Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6

heurs/jour, 8,5 mg/l, chronique

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6

heurs/jour, 0,36 mg/l, Toxicité subaiguë

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω- Non irritant, OECD 404, Lapin, 24 h

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Non irritant

ane

Non irritant, OECD 404, Lapin



1,2-Benzisothiazole-

Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

3(2H)-one

Effet irritant., EPA OPP 81-5, Lapin

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecvl-ω-Non irritant, OECD 405, Lapin

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Non irritant, OECD 405, Lapin

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Risque de lésions oculaires graves., OECD 437, Cornée bovine

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecvl-ω-Test de Buehler, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur

hydroxypoly(oxyethylene) cutané.

octaméthylcyclotétrasilox ane

Magnusson et Kligman., OCDE 406, Lapin, N'est pas un sensibilisateur

cutané.

Test de sensibilisation, Humain, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un

sensibilisateur cutané.

1,2-Benzisothiazole-

Test de Maximalisation, US-EPA-méthode, Cobave, Peut entraîner une

sensibilisation par contact cutané.

3(2H)-one Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Essai de remutation bactérielle, OCDE 471: , négatif hydroxypoly(oxyethylene) Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

octaméthylcyclotétrasilox

ane

Test de Ames, OCDE 471: , négatif

Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif

Aberration chromosomique, OCDE 473: , positif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

octaméthylcyclotétrasilox

ane

Test du micronoyau, OECD 474, Inhalation - vapeurs, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 478, Oral.e.aux.es, Rat, négatif Aberration chromosomique, OECD 475, Inhalation – vapeurs, Rat,

Féminin, Masculin, négatif

1.2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Lésion ADN et/ou réparation, OECD 486, Oral.e.aux.es, Rat, mâle,

négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Cutané

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la

fertilité.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1.2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecvl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1.2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:

α-Octadecyl-ω-Non applicable

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

Non classé

1,2-Benzisothiazole-

Non applicable

3(2H)-one

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

α-Octadecyl-ω-

Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Autres informations

Produit: Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été

calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2

"Identification des dangers".;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: CL 50. Danio rerio. 96 h. > 100 mg/l OCDE 203. Les données sont

dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des

produits similaires (raisonnement par analogie).

Composants:

α-Octadecyl-ω-CL 50, Danio rerio, 96 h, 108 mg/l OCDE 203, (Analogie)

hydroxypoly(oxyethylene

CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, > 22 µg/l US-EPA-méthode octaméthylcyclotétrasilo

NOEC, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 22 µg/l US-EPA-méthode xane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 2,15 mg/l OCDE 203

Invertébrés Aquatiques

CE50, Daphnia magna, 48 h, > 100 mg/l OCDE 202, Les données sont Produit:

dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des

produits similaires (raisonnement par analogie).

Composants:

α-Octadecyl-ω-EL50, Daphnia magna, 48 h, 51 mg/l OCDE 202, (Analogie)

hydroxypoly(oxyethylene

octaméthylcyclotétrasilo

xane

NOEC, Daphnia magna, 48 h, 15 µg/l US-EPA-méthode CE50, Daphnia magna, 48 h, > 15 µg/l US-EPA-méthode

1.2-Benzisothiazole-

CE50, Daphnia magna, 48 h, 2,9 mg/l OCDE 202

3(2H)-one

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-

ane EPA-méthode)

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-

EPA-méthode)

1,2-Benzisothiazole-

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 0,11 mg/l (OCDE

3(2H)-one 201)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Composants:

CE50, boue activée, 3 h, 140 mg/l, Directive CE 88/302/CE, adoptée en α-Octadecyl-ω-

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1.2-Benzisothiazole-CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

3(2H)-one

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-CL 50 (Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr): > 1.000 mg/kg (OECD 207)

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-NOEC, Perche-soleil bleue, 30 jr, > 0,33 mg/l

hydroxypoly(oxyethylene

octaméthylcyclotétrasilo

xane

NOEC, Oncorhynchus mykiss, 93 jr, 4,4 µg/l, US-EPA-méthode

Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 1,75 mg/l

hydroxypoly(oxyethylene NOEC. Daphnia magna, 21 ir. 0.77 mg/l)

CE 20, Daphnia magna, 21 jr, 0,0542 mg/l, La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE.

DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles César), etc.

octaméthylcyclotétrasilo

xane

NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330 Concentration minimale avec effet observé, Daphnia magna, 21 jr, 15

μg/l, EPA OTS 797.1330

CE50, Daphnia magna, 21 jr, > 15 µg/l, EPA OTS 797.1330

1,2-Benzisothiazole-

Aucune information disponible.

3(2H)-one

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): 100 mg/l

(OCDE 201) Test effectué au-delà de la solubilité maximale. Les

données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): < 22 µg/l (US-

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

EPA-méthode)

3(2H)-one

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-CE50, boue activée, 3 h, 140 mg/l, Directive CE 88/302/CE, adoptée en

hydroxypoly(oxyethylene) 1988

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

3(2H)-one

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Toxicité pour les organismes terrestres

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

NOEC (Maïs, 19 jr): 100 mg/l (OECD 208) α-Octadecyl-ω-

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecvl-ω-84 %, 28 jr, OECD 301 B, Ce produit est facilement biodégradable.,

hvdroxypoly(oxyethylene) aérobique

octaméthylcyclotétrasilox 3,7 %, 28 jr, OECD 310, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

ane

1,2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Pimephales promelas, 387, Une bioaccumulation n'est pas attendue.

hydroxypoly(oxyethylene)



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Nom du produit: TEGO® Foamex 823

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: non mesuré

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox 6,488, 25,1 °C, OECD 123

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

α-Octadecyl-ω-Aucune information disponible.

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasilox

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit Aucune information disponible.

Composants:

Substance VPVB non classée α-Octadecyl-ωhydroxypoly(oxyethylene) Substance PBT non classée octaméthylcyclotétrasiloxan&BT: substance persistante,

bioaccumulable et toxique. vPvB: substance très persistante et très

bioaccumulable.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Aucune information disponible. α-Octadecyl-ω-

hydroxypoly(oxyethylene)

octaméthylcyclotétrasiloxan Aucune information disponible. 1,2-Benzisothiazole-3(2H)- Aucune information disponible.

one

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Produit: Le produit est classé comme étant sensiblement dangereux pour l'eau

(selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le

sol, les eaux ou les égouts.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le

produit doit être transporté dans une installation

d'incinération agréée

Emballages Contaminés: Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages

vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des

risques possibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	70

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal Non applicable

Convention de Stockholm Non applicable

Convention de Rotterdam Non applicable

Protocole de Kyoto Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.



Version: 2.3

Date de Publication: 12.03.2019 Date de dernière révision: 03.04.2024 Remplace la version: 03.04.2024

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.
H411	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
FULLDOO	
EUH208	Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one). Peut produire une réaction
	allergique.

Informations de formation:

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Informations de révision

Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, v inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.